

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté urbaine Caen la Mer (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	Délibération du Bureau Communautaire du 27 mai 2021 approuvant les termes du Programme d'Action Foncière de la Communauté urbaine Caen la Mer.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AR n°39, 40 et 41, d'une superficie de 9 386 m ² , sises rue de la Crête au Coq à Ouistreham. Approuvé le 23 mars 2017 : <ul style="list-style-type: none">– zone 1AUe : ouverte à l'urbanisation dans le cadre fixé par les OAP pour la dernière tranche d'aménagement de la zone d'activités du Maresquier ;– zone UE : urbaine équipée destinée à l'accueil d'activités économiques et des équipements publics ou d'intérêt collectif non compatibles avec les zones d'habitat ;– Orientation d'Aménagement et de Programmation (Orientations particulières pour la zone du Maresquier / dernière tranche d'aménagement).
POS/PLU :	
PROJET :	Augmentation d'enveloppe de l'opération 924 617 – CLM « OUISTREHAM / ZONE D'ACTIVITES DU MARESQUIER », comprise dans le Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, dans la perspective de la formulation d'offres d'acquisition. Le projet du partenaire est destiné à l'accueil d'activités économiques (activités de services, de bureau, artisanat, industrie et entrepôt). Il aura pour vocation principale l'accueil d'entreprises de service, de maintenance, de logistique ou de commerce en lien avec les activités et les flux liés au port, à l'exclusion de tout hébergement ou habitat touristique.
COMITE D'ENGAGEMENT :	23 mai 2024 – Avis favorable.
PROPRIÉTAIRES :	Particuliers
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados du 25 mai 2023
IMPUTATION :	OPERATION 924 617 - 14 – CLM « OUISTREHAM / ZONE D'ACTIVITES DU MARESQUIER » Enveloppe projet initiale : 200 000 € HT + augmentation enveloppe : 71 000 € HT = enveloppe nouvelle : 271 000 € HT

Cette décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Caen la Mer

P/O Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Signé le 03-06-2024

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales *Jean Baptiste Bisson*


Philippe LERAÏTRE

✓ Certified by  youSign

04 JUIN 2024

